



## ACTU AMBÉRIEU ET BUGÉY

**L'ABERGEMENT-DE-VAREY** Politique local

# Le plan communal de sauvegarde a été élaboré

Cet outil permet de mettre par écrit les actions à mener dans le cas où la commune serait soumise à des événements sanitaires ou technologiques majeurs. Un document d'information va être distribué à tous les habitants pour les avertir des comportements à adopter en cas de risques importants.

**D**ébuté en février 2020, le travail d'élaboration du Plan communal de sauvegarde (PCS), destiné aux élus, et du document d'information communal des risques majeurs (Dicrim), à l'adresse des habitants du village, comme le prévoit la législation, a été mené par les élus, avec la collaboration et les conseils de l'Association entendue entre les générations pour l'emploi et l'entreprise (EGEE) Rhône-Alpes.

### Un an de travail

Au total cela représente un an de travail ponctué par les confinements et les directives sanitaires.

En cette fin décembre, le projet a enfin été finalisé et



Les habitants seront destinataires d'un document d'information sur la conduite à tenir, en cas de risques majeurs. Photo DR

validé. « Le plan communal de sauvegarde est un outil réalisé à l'échelle communale sous la responsabilité du maire, pour planifier les actions des acteurs communaux de la gestion du risque en cas d'événement majeurs, technologiques ou sanitaires. Il a pour objectif l'information préventive et la protection de la population », résume le courrier de

l'EGEE.

Le document d'information communal des risques majeurs, qui sera distribué aux habitants de L'Abergement-de-Varey, début janvier 2021, explique la conduite à tenir en cas d'alerte à la population, d'un risque majeur, d'un feu de végétation, d'un glissement de terrain, voire de risques météorologiques.